

Direction régionale des douanes de Nouvelle Calédonie  
Pôle action économique  
1, rue de la République  
B.P. 13 - 98845 NOUMEA  
Site Internet : [www.douane.gouv.nc](http://www.douane.gouv.nc)

Nouméa, le 19 octobre 2018

Plan de classement :

Affaire suivie par : Pôle action économique  
Téléphone : (687) 26.54.27  
Télécopie : (687) 27.64.97  
Courriel: [paec-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr](mailto:paec-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr)  
Réf : **18001432**

**AVIS AUX OPERATEURS.**

**Objet:** Attestation a produire par le bénéficiaire d'un régime fiscal privilégié à l'importation.

**Ref :** Article 10 1° b de la loi du pays n° 2018-13 du 7 septembre 2018.

Afin de lever les difficultés actuellement rencontrées par les opérateurs bénéficiaires d'un régime fiscal privilégié à l'importation, le document figurant en annexe pourra être produit à l'appui de la déclaration en douane pour les marchandises bénéficiaires de l'exonération qui y sont reprises, dans l'attente des instructions définitives.

Le directeur régional,



Jean CHEVEAU